



Diagnostic DPE contestable, quels recours ?

Par aiglagil

Bonjour

En 2017 le DPE de mon appartement était en catégorie "C". En 2023, par un autre diagnostiqueur, il est classé en catégorie "E" alors que j'y ai installé une chaudière à condensation neuve en 2022. Que faire ? Faire un troisième diagnostic pour annuler le deuxième ? Et s'il est plus avantageux, peut-on choisir celui-là ? Et se faire rembourser l'autre ? Je voudrais vendre cet appartement et un diagnostic en "E" peut rendre la vente plus difficile. C'est un préjudice si le diagnostiqueur s'est trompé dans son estimation.

Merci de me guider dans ce labyrinthe des diagnostics.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les règles de calcul de ce diagnostic ont changé récemment. Le "C" de 2017" ne veut plus rien dire.

Ne perdez pas votre temps et votre argent à refaire le DPE, mais tentez de comprendre quels sont les éléments qui pourraient l'améliorer.

La chaudière ne fait pas tout !